

### INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE ARLYSÈRE

#### M. le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère informe

*Qu'en application des articles L.123-6, R.123-7, R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code d'Action sociale et des familles (CASF),*

*Vu la délibération du 15 novembre 2018 portant sur la transformation du CIAS de Frontenex en un Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère au 1<sup>er</sup> janvier 2019,*

Il sera procédé à la nomination, par mes soins :

- d'un représentant au moins des **associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales ;**
- D'un représentant au moins des **associations de personnes âgées et retraitées ;**
- D'un représentant au moins des **associations de personnes handicapées ;**
- D'un représentant au moins des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.**

Au sein du Conseil d'administration du CIAS Arlysère.

Les dites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en m'adressant une liste comportant au moins trois noms, sauf impossibilité dûment justifiée. Des associations ayant le même objet peuvent présenter une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège social dans le Département ;
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou services pour le CCAS.

La liste des candidatures présentées par les associations devra me parvenir (à l'attention de Monsieur le Président de la CA Arlysère), au plus tard le 10 décembre 2018, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remise au secrétariat de la Communauté d'Agglomération Arlysère contre accusé de réception.

Fait à Albertville le 16 novembre 2018

Franck LOMBARD  
Président de la CA Arlysère

